

Armoiries de communes issues de fusion dans le Jura bernois

Autor(en): **Zwick, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **117 (2014)**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Armoiries de communes issues de fusion dans le Jura bernois

Pierre Zwick

Blason ou logo?

L'époque des tournois de chevalerie, qui vit apparaître les armoiries, est tellement éloignée de la nôtre que l'on peut se demander si les collectivités politiques, et notamment les communes, doivent encore s'en doter. Ne devraient-elles pas choisir plutôt des logotypes ou tout simplement des logos, comme il est d'usage dans les relations publiques ?

Le blason tend à l'intemporel, par sa forme typique d'une part, et par son enracinement historique motivé d'autre part. Il est de toutes les époques, à la fois ancien et moderne. Il n'y a guère que le style du dessin qui évolue ; sa symbolique est permanente. Il est régi par un code précis.

Il en va différemment pour le logo, marque propre à celui qui l'utilise, répondant lui aussi à un besoin d'identification ; mais il est soumis aux règles de la communication contemporaine, qui imposent un renouvellement périodique de sa présentation.

La commune est une institution intemporelle. Elle fait figurer ses armoiries sur tous les actes qui font part des décisions relevant de son autorité, et plus généralement sur son courrier officiel. En ce qui concerne la communication de simples informations ou pour faire de la réclame à son propos, elle peut très bien accompagner son message d'un logo.

Les armoiries d'une commune peuvent donc cohabiter à côté d'un logo, leur usage étant différent. Lors de la création de nouvelles armoiries, il faut éviter de confondre les genres et de vouloir leur faire porter un dessein publicitaire, par exemple en faveur d'une contrée.

Brève histoire des armoiries communales dans le canton de Berne

Sous le régime féodal, les armoiries étaient celles du seigneur. Faisaient exceptions les bourgs et villes qui avaient obtenu des franchises leur accordant d'avoir leur propre Conseil municipal. Les armoiries étaient le signe extérieur d'une autorité indépendante. Les communes, dont l'organisation différait notablement de celle de nos communes, n'étaient pas systématiquement dotées d'armoiries.

Sous l'Ancien Régime (1528-1798), au-delà du ressort municipal qui dépendait directement de la Ville de Berne, le territoire cantonal était divisé administrativement en bailliages; chacun avait ses armoiries, qui étaient en général celles d'un ancien seigneur. Les grandes armes de Berne sommées de l'écu impérial – symbole de la souveraineté – et ceintes de la couronne d'écussons des bailliages, sont représentées sur plusieurs vitraux du XVII^e siècle. Les villages qui avaient une autonomie limitée et surveillée par les baillis n'avaient pas d'armoiries.

Toutefois, l'actuel Jura bernois, à l'instar du canton du Jura et de quelques autres contrées de la Suisse alémanique voisine, n'entraît pas alors dans le giron de Berne, mais faisait partie intégrante de la Principauté épiscopale de Bâle. Le passage à la réforme de ces bailliages méridionaux n'eut pas d'incidence sur leur statut politique jusqu'à la Révolution, où ils furent annexés en 1797 au Département du Mont-Terrible créé en 1793, formant les cantons de Moutier, Malleray, Courtelary, Bienne et La Neuveville. Après avoir passé au département du Haut-Rhin, de 1800 à 1813, l'ancien Evêché de Bâle fut partagé et réuni aux cantons de Berne et de Bâle entre 1814 et 1815. Pendant toutes ces années, les armoiries faisaient partie des symboles de l'Ancien Régime qu'il s'agissait d'effacer à tout prix.

Avec la Régénération, depuis 1833, les communes d'habitants – distinctes des communes bourgeoises – furent constituées sous des formes diverses. En régions rurales, les nouveaux Conseils communaux avaient bien d'autres préoccupations que de se choisir des armoiries, à quelques exceptions près.

L'intérêt pour la chose héraldique s'accrut à la fin du XIX^e siècle; les familles privées et les sociétés locales se mirent à inventer des armoiries à tour de bras. Les communes ne demeurèrent pas en reste, et il en résulta un joyeux désordre, auquel le canton devait remédier.

Les organisateurs de l'Exposition nationale de 1939, à Zurich, et ceux des fêtes commémorant le 650^e anniversaire du Pacte fédéral en 1941, à Schwytz, demandèrent à toutes les communes de Suisse un fanion portant leurs armoiries. Beaucoup n'en possédaient même pas, c'est pourquoi il fut décidé d'y apporter un certain ordre.

Une commission cantonale formée de spécialistes dans les disciplines du droit, de l'histoire, de l'héraldique et des arts graphiques fut instituée. Deux sous-commissions furent créées : l'une pour le Jura, l'autre pour la partie de l'ancien canton. La première travailla avec un entrain qui reflétait bien l'intérêt que le Jura accordait à l'art du blason. Cette initiative émanait de la Société jurassienne d'Emulation, qui avait donné l'impulsion initiale. Les communes choisirent leurs armoiries de leur plein gré. Celles qui avaient été portées depuis un certain temps sans avoir suscité de contestation furent transmises à la Commission cantonale pour homologation. Dans les autres cas, des démarches plus ou moins longues se déroulèrent jusqu'à ce qu'une formulation d'armoiries justifiée par l'histoire et correcte sur le plan héraldique fût admise par toutes les parties.

L'exercice fut mené au pas de charge. Les 493 communes du canton de Berne furent dotées d'armoiries en moins de 3 ans entre 1943 et 1946. Le résultat de ces travaux parut en 1952 pour le Jura bernois, qui comprenait alors encore les districts et les communes du futur canton du Jura. L'armorial du canton de Berne, qui fait foi aujourd'hui pour le Jura bernois, sera publié en 1981.

Pour assurer la pérennité de l'emblème héraldique en laissant une certaine liberté dans la représentation graphique, la description ne se base pas sur un dessin mais sur le blasonnement, c'est-à-dire un libellé qui utilise un langage conventionnel. Il n'y a donc pas d'armoiries peintes ou dessinées qui aient une valeur de référence; le blasonnement seul est fixé, ce qui permet de s'adapter aux modes, qui exercent aussi une influence dans le domaine des arts graphiques.

En cas de fusion de communes

Si la commune la plus importante possède de belles armoiries, connues par une longue tradition historique, il faudrait les maintenir inchangées pour la nouvelle entité, en raison de la conservation du patrimoine héraldique. Cette solution s'impose d'autant plus lorsque ces armoiries sont celles du siège de la nouvelle commune.

Lors de la fusion de 2 communes, il est souvent possible de briser les armes de l'une d'entre elles, c'est-à-dire d'y apporter une légère modification afin de marquer la nouvelle situation.

Lorsque le nombre des communes participant à la fusion dépasse deux ou trois, il n'est généralement pas possible de maintenir dans les nouvelles armoiries tout ou partie des éléments propres à chacun des partenaires. Il en résulterait une accumulation de symboles, de formes et de couleurs difficile à

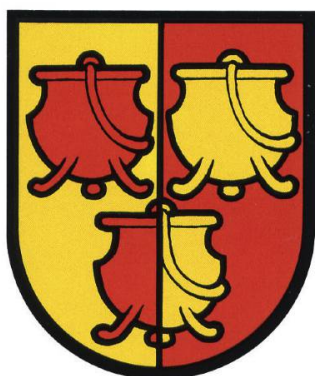
concilier avec les bonnes pratiques de l'art du blason. Il faut alors faire du neuf en utilisant tous les éléments du vocabulaire héraldique.

Quel que soit le style adopté, les armes doivent présenter un dessin facile à lire, des lignes sobres et des couleurs éclatantes. La valeur du signe sera ainsi mise en évidence, et les armoiries, même à une époque où l'efficacité et la rentabilité sont reines, garderont leur signification profonde.

Sauge

Le 28 février 2013, les Assemblées communales de Plagne et Vauffelin, dans le district de Courtelary, ont accepté la fusion qui constituait la nouvelle commune de Sauge.

Le nom de la commune vient du chemin des Sauges, qui relie Plagne à Vauffelin.



Plagne



Vauffelin

La commune de Plagne possédait des armoiries de composition moderne qui faisaient allusion au sobriquet traditionnel des habitants, les «Magnins», chaudronniers ambulants.



Sauge

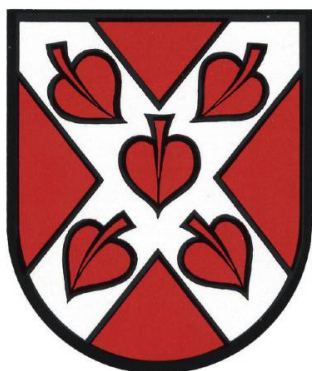
Les armes de Vauffelin sont dites « parlantes » car elles font directement allusion au nom de leur propriétaire. En effet, le nom de cette commune vient de *Wolflingen*, qui signifie en allemand « domicile des descendants du loup ». Ces armoiries au loup noir sont connues depuis le XIX^e siècle.

La nouvelle commune a adopté des armes parlantes portant trois feuilles de sauge. Elles se blasonnent ainsi¹ : « de gueules à la bande d'or chargée de trois feuilles de sauge de sinople. »

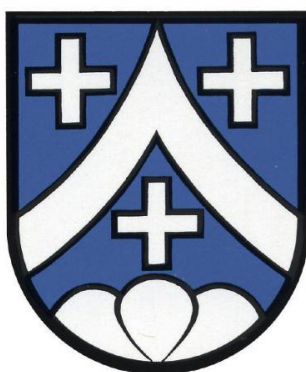
Tout rapprochement avec les armes cantonales bernoises est totalement fortuit et infondé.

Plateau de Diesse

Le 9 juin 2013, les électeurs de Diesse, Lamboing et Prêles, dans le district de La Neuveville, ont approuvé par les urnes la fusion constituant la nouvelle commune du Plateau de Diesse à partir du 1^{er} janvier 2014.



Diesse



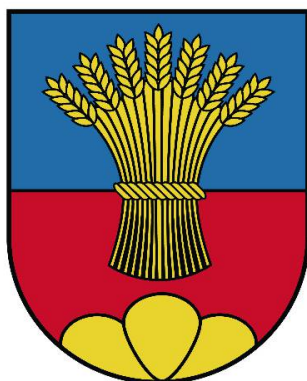
Lamboing



Prêles

La commune de Diesse avait relevé les armoiries de la famille des nobles du même nom. Figurant comme armoiries de la Montagne de Diesse à la fin du XVIII^e siècle, elles sont adoptées officiellement en 1946.

Les armes des sires de Vaumarcus, qui tinrent le village en fief au cours des XV^e et XVI^e siècles, ont été relevées au début du siècle passé par la commune de Lamboing, qui les brisa de trois coupeaux. Elles ont été homologuées par le Conseil municipal en 1946.



Plateau de Diesse

Le chaudron que l'on voit sur les armoiries de la commune de Prêles rappelle une industrie d'autrefois, le gémillage ou récolte de la poix (résine), très développé dans ces contrées. Connues dès le début du XX^e siècle, ces armoiries ont été adoptées par la commune en 1946.

Ces trois communes ont choisi de nouvelles armoiries sans référence aux anciennes ni allusion historique, si l'on excepte les couleurs rouge (de Diesse), bleu (de Lamboing) et jaune (de Prêles). La gerbe de blé symbolise l'activité agricole propre à la région, et les trois coupeaux perpétuent le souvenir des trois communes.

Le blasonnement des armoiries du Plateau de Diesse est le suivant: «coupé d'azur et de gueules, une gerbe d'or brochante, un mont de trois coupeaux en pointe.»

Petit-Val

Le 16 mars 2014, les électeurs de Châtelat, Monible, Sornetan et Souboz, dans le district de Moutier, ont approuvé par les urnes la fusion constituant la nouvelle commune de Petit-Val à partir du 1^{er} janvier 2015.



Châtelat



Monible



Sornetan



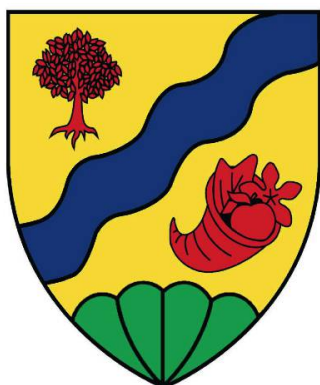
Souboz

La commune de Châtelat possédait des armoiries parlantes, la tour d'un château et les trois étoiles représentant les trois parties de la commune: le Châtelat, le Fornet et Moron. Ces armoiries ont été créées en 1913 et approuvées en 1945.

L'origine des armoiries de Monible n'est pas établie: un pigeon tient en son bec un fer à cheval. Elles sont portées par la commune depuis le début du XX^e siècle et ont été approuvées en 1944.

Depuis le début du XX^e siècle, la commune de Sornetan arborait des armoiries suggestives: la Sorne y est évoquée en pointe, tandis que les trois étoiles représenteraient les fermes sises aux confins de la commune. L'autorité communale les a approuvées en 1945.

L'arbre et le taureau figurant sur les armoiries de la commune de Souboz sont le produit d'interprétations étymologiques: *bô* = bœuf; *boz* = bois. Introduites au début du siècle, ces armoiries ont été définitivement adoptées par la commune en 1945.



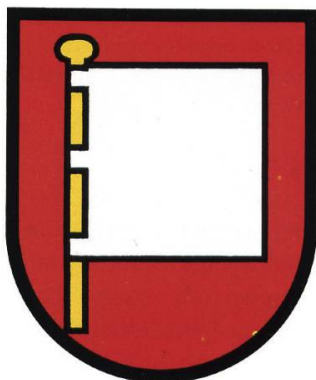
Petit Val

Dans le cas d'une fusion à quatre communes, il était difficile de conserver des éléments appartenant à chaque partenaire, c'est pourquoi une composition entièrement nouvelle a été imaginée: la rivière de la Sorne barre l'écu en diagonale, délimitant deux parties dans lesquelles on trouve un arbre rouge, rescapé des armes de Souboz, et une corne d'abondance, symbole de la fécondité des terres de la région.

Les nouvelles armoiries de Petit Val se blasonnent ainsi: «d'or à une barre ondée d'azur accompagnée d'un arbre de gueules et d'une corne d'abondance du même, un mont de quatre coupeaux de sinople en pointe.»

Péry – La Heutte

Le 30 mars 2014, les Assemblées communales de Péry et de La Heutte, dans le district de Courtelary, ont approuvé la fusion qui donna naissance à la nouvelle commune de Péry-La Heutte.



Péry



La Heutte

Péry était une famille noble jurassienne ayant eu un donjon au sud du village du même nom, à l'entrée septentrionale de la cluse de La Reuchenette. La commune a relevé les armoiries de cette famille telles qu'elles se trouvent sur un vitrail de l'église paroissiale : un guidon, c'est-à-dire un étendard de couleur unie.

Le village, puis la commune de La Heutte, tirent leur nom de la verrerie, en allemand *Glas-Hutte*, citée pour la première fois dans un document de 1370. Les armoiries parlantes ont été établies et adoptées en 1936.



Péry-La Heutte

Les nouvelles armoiries proviennent tout simplement de la superposition de la verrière de La Heutte au guidon de Péry. La verrière autrefois blanche est passée au naturel, soit en gris, pour se distinguer du champ blanc du guidon. Cette solution est critiquée par les puristes, qui contestent l'usage de la teinte grise en héraldique. Elle est cependant justifiée parce qu'elle permet de conserver le fond rouge commun aux anciennes armoiries de Péry et de La Heutte. De plus, elle plaît aux habitants des deux communes, ce qui est un argument non négligeable.

Le blasonnement de Péry-La Heutte est le suivant : « de gueules au guidon d'argent à la hampe d'or, chargé d'une verrière senestrée d'une cheminée au naturel, essorée de sable et ajourée de gueules. »

Valbirse

Lors de la votation du 18 mai 2014, les trois communes de Bévillard, Malleray et Pontenet, dans le district de Moutier, ont décidé de fusionner pour constituer la nouvelle commune qui porte le nom de Valbirse.

La commune de Bévillard avait adopté en 1939 des armoiries portant une dague (poignard) telle qu'elle figure sur un sceau datant de 1349 appartenant à la famille noble de Bévillard qui vécut dans la région entre le XIII^e et le XIV^e siècle. Les couleurs du champ et de la dague sont récentes : elles ont été fixées au moment du choix de ces armoiries.

Une famille noble portant le nom de Malleray est attestée aux XIV^e et XV^e siècles ; ses armoiries représentaient un coq. Ce même oiseau, posé sur trois coupeaux et accompagné d'une étoile, a été retenu par la commune en 1944 pour figurer sur ses armoiries.



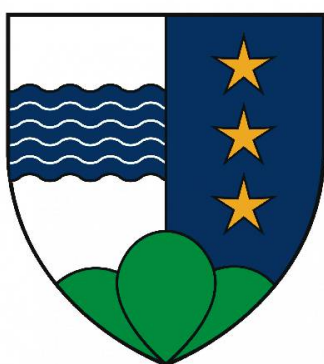
Bévillard



Malleray



Pontenet



Valbirse

La commune de Pontenet avait adopté en 1944 des armoiries parlantes : tenant son nom du petit pont en pierre sur la Birse, elle a simplement repris ce même objet dans son blason, au début du XX^e siècle.

La rivière de la Birse a été choisie aussi bien pour composer le nom de la nouvelle commune que pour représenter sur ses armoiries le lien entre les trois villages. Les étoiles, qui figuraient déjà dans les armes de deux des communes, sont maintenant au nombre de

trois. En pointe, les trois coupeaux de couleur verte font allusion aux crêtes du Jura.

Le blasonnement de Valbirse s'énonce ainsi : «parti d'argent à cinq fasces ondées d'azur, et d'azur à trois étoiles à cinq rais d'or en pal, un mont de trois coupeaux de sinople en pointe.»

Remerciements

Nous exprimons notre gratitude à Monsieur Nicolas Barras, suppléant de l'archiviste de l'Etat de Berne, pour les entretiens cordiaux et fructueux que nous avons eus au sujet de propositions parfois problématiques émanant des communes.

Notre reconnaissance s'adresse aussi à Monsieur Gaëtan Cassina, de l'Académie internationale d'héraldique, pour ses conseils et pour la relecture de cet article.

Pierre Zwick est membre associé de l'Académie internationale d'héraldique.

PETIT GLOSSAIRE DES TERMES HÉRALDIQUES UTILISÉS DANS CET ARTICLE

Ajouré : se dit de pièces percées à jour.

Argent : émail de couleur blanche (parfois représenté par de l'argenté).

Azur : émail de couleur bleue.

Bande : pièce qui traverse l'écu depuis l'angle dextre du chef jusqu'à l'angle senestre de la pointe.

Barre : pièce qui traverse l'écu depuis l'angle senestre du chef jusqu'à l'angle dextre de la pointe.

Brochant : se dit d'une figure qui est placée par-dessus une ou plusieurs autres, et qui les cache partiellement.

Chargé : se dit de toute figure sur laquelle il y en a une ou plusieurs autres.

Chef : nom de la partie supérieure de l'écu, ou pièce délimitée par un trait horizontal et qui occupe la partie supérieure de l'écu.

Coupeau : terme désignant le sommet d'un mont.

Dextre : qualifie le côté droit de l'écu (à gauche pour le spectateur).

Email : nom générique des couleurs héraldiques qui se subdivisent en *métaux* (or et argent) et en *couleurs* proprement dites (gueules, sable, azur, sinople, pourpre).

Essoré : se dit de la couverture d'une maison quand elle est d'un émail différent de celui du corps de ladite maison.

Fasce : pièce délimitée par deux lignes parallèles traversant l'écu horizontalement.

Gueules : nom de l'émail de couleur rouge.

Mont : figure stylisée représentant le sommet d'une montagne.

Naturel (au) : se dit des figures représentées dans leurs couleurs naturelles et non pas dans l'un des émaux ordinaires du blason.

Ondé : qualifie les pièces et les partitions dont les lignes de bordure sont légèrement ondulées.

Or : émail de couleur jaune ou, plus rarement, dorée.

Pal (en) : disposé verticalement.

Pointe : nom de la partie inférieure de l'écu.

Senestre : qualifie le côté gauche de l'écu (à droite pour le spectateur).

Sinople : émail de couleur verte.

BIBLIOGRAPHIE

Armorial du canton de Berne, élaboré par les Archives de l'Etat de Berne avec la collaboration de M. Hans Jenni, graphiste, Berne, 1981.

AUZEL Jean-Baptiste, *Vade-mecum pour un blason communal*, Commission nationale d'héraldique, Direction générale des patrimoines, Archives de France, 2013.

DUBAS Jean, «Eléments d'héraldique pour composer de nouvelles armoiries, à l'usage des communes, en vue d'une fusion», in *Bulletin de l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie*, N° 31, avril 2001.

METTLER Charles-Emile, *Armorial des communes du Jura bernois*, Porrentruy, 1952.

PASTOUREAU Michel, *Traité d'héraldique*, éd. Picard, Paris, 1993.

PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS

Pour les anciennes communes : *Armorial du canton de Berne*, 1981

Pour les nouvelles communes : Archives de l'Etat de Berne

NOTES

¹ Les termes héraldiques sont définis dans le glossaire figurant en fin d'article.